



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 26.03.2024

Rédaction :
Ludovic MEILLIER (Mail : cfa@ffbs.fr)

BULLETIN CFA 2024B02

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

SOMMAIRE

1. [ASSIGNATIONS WBSC EUROPE DES ARBITRES BASEBALL](#)
2. [ASSIGNATIONS WBSC EUROPE DES ARBITRES SOFTBALL](#)
3. [CLINIC DE CERTIFICATION ARBITRES SOFTBALL WBSC EUROPE](#)
4. [NOUVELLES RÈGLES BASEBALL SAISON 2024](#)
5. [FORMATIONS](#)
6. [RECOURS](#)

N.B : Les liens hypertextes sont matérialisés en [bleu-souligné](#).

Cliquer sur ce lien vous permet d'ouvrir la documentation s'y rapportant.

1. ASSIGNATIONS WBSC EUROPE DES ARBITRES BASEBALL



Suite au clinic de certification avancé WBSC Europe qui s'est déroulé sur les installations du CREPS de Toulouse du 15 au 18 février 2024, sept arbitres français ont obtenu leur certification européenne jusqu'en 2026.

Le WBSC Europe Baseball Umpiring Committee a communiqué les assignations des arbitres pour la saison 2024. Ainsi, cinq arbitres français ont reçu une désignation sur une compétition européenne et trois sont réservistes.

- **Franck BENASSEUR** (Ligue Normandie) - Baseball European Cup - Valence (Espagne)
- **David MULLER** (Ligue Centre Val de Loire)- U15 European Championship Qualifier - Sisak (Croatie)
- **Nathan POLIS** (Ligue Grand-Est) - U18 European Championship - Regensburg (Allemagne)
- **Sylvain PONGE** (Fédération) - Baseball European Federation Cup Qualifier - Ljubljana (Slovénie)
- **Ludovic MEILLIER** (Fédération) - Baseball European Federation Cup - Varazdin (Croatie)
- **François-Xavier CHAFFOIS** (Fédération) - Baseball European Championship B Pool (Réserviste)
- **Stéfan LARROQUE** (Fédération) - Confederation Cup (Réserviste)
- **Nathan POLIS** (Ligue Grand-Est) - Baseball European Champions Cup - Format League (Réserviste)

2. ASSIGNATIONS WBSC EUROPE DES ARBITRES SOFTBALL



Le WBSC Europe Softball Umpiring Committee a communiqué les assignations des arbitres pour la saison 2024.

- **Nicolas ROUX** (Ligue Occitanie) - U15 Women's Softball European Championship - Prague (Tchéquie)
- **Aina RAJOHNSON** (Fédération) - U15 Women's Softball European Championship - Prague (Tchéquie)
- **Giuseppe LAUDANI** (Fédération) - Women's Softball European Premier Cup - Buttrio (Italie)
- **François MAYS** (Fédération) - European Massimo Romeo Youth Trophy - Collecchio (Italie)

3. CLINIC DE CERTIFICATION ARBITRES SOFTBALL WBSC EUROPE



Un clinic de certification arbitre WBSC Europe Fastpitch Softball est actuellement organisé. Il se compose de trois séances de formation en ligne du 20 mars au 24 avril et d'un stage de certification pratique à Prague les 11 & 12 mai 2024.

Trois arbitres français de Softball participent à ce stage de certification européen :

- **Nicolas CRULLI** (Ligue Occitanie)
- **Elisabeth TALLARD** (Ligue IDF)
- **Aina RAJOHNSON** (Fédération) dans le cadre d'une formation continue et uniquement pour la partie théorique.



Crédit Photo : Hiep Images

4. NOUVELLES RÈGLES BASEBALL SAISON 2024



A - Règle 5.07 (e) Désengagement de la plaque du lanceur

Le lanceur effectue une tentative de pickoff à n'importe quelle base, une feinte de pickoff ou qu'il se désengage de la plaque du lanceur avec coureurs sur base, il sera crédité d'un "désengagement".

Les lanceurs sont limités à trois désengagements de la plaque du lanceur par passage à la batte. Le lanceur peut réaliser trois *désengagements* ou plus durant un passage à la batte avec coureurs sur bases, mais l'équipe défensive sera pénalisée comme suit, selon le résultat du jeu :

- Tous les coureurs retournent à leur base d'origine sans être retirés :

Si le lanceur effectue un troisième désengagement ou plus et que tous les coureurs reviennent à leur base d'origine sans être retirés, le lanceur sera crédité d'un balk.

- L'équipe défensive effectue un retrait après le désengagement :

Si le lanceur effectue un troisième désengagement ou plus et que l'équipe défensive retire au moins un coureur sur base, le lanceur ne sera pas crédité d'un balk.

c. Au moins un coureur avance après un désengagement :

Si le lanceur effectue un troisième désengagement ou plus qu'au moins un coureur avance d'une base sans se faire retirer (même si un autre coureur n'avance pas), le lanceur ne sera pas crédité d'un balk.

Demande d'un Time par l'équipe défensive :

Si l'équipe défensive (c'est-à-dire le lanceur, le receveur ou un autre joueur défensif) demande et obtient un Time par l'arbitre, un désengagement doit être ajouté au lanceur.

Nonobstant ce qui précède, un désengagement ne sera pas comptabilisé lors d'une visite au monticule initiée par l'équipe défensive au sens de la règle 5.10(m).

De plus, un désengagement ne sera pas ajouté si la demande de Time résulte d'une blessure, d'un objet externe qui entre sur la surface de jeu (ex : balle venant du bullpen, objet des gradins, etc.) ou si le lanceur se désengage pour effectuer un Jeu d'Appel au regard de la Règle 5.09(c).

Signaux défensifs :

Le receveur quittant la boîte du receveur pour donner des signaux défensifs ne sera pas considéré comme un désengagement par le lanceur, à condition que le receveur ait quitté la boîte du receveur avant que le batteur soit en position et alerte face au lanceur.

▶ **Ce qu'il faut retenir :**

- ▶ Maximum de 3 désengagements / Pickoff par At Bat
- ▶ 3^{ème} désengagement / pickoff et coureurs n'avancent pas = BALK !
- ▶ 3^{ème} désengagement / pickoff et coureur retiré = Ball en jeu
- ▶ 3^{ème} désengagement / pickoff et au moins un coureur avance = Balle en jeu
- ▶ Time accordé à l'équipe défensive = Désengagement
- ▶ Le compte de désengagement est remis à zéro après chaque At Bat

B - Règle 7.01 (b) Manches supplémentaires

Chaque demi-manche suivant la neuvième manche commencera avec un coureur en deuxième base, comme suit :

- a. Le batteur (ou le remplaçant pour le frappeur) qui commence une manche doit continuer d'être le frappeur qui commencerait une manche en l'absence de cette règle Manches Supplémentaires.
- b. Le coureur placé en deuxième base au début de chaque demi-manche doit être le joueur (ou le remplaçant du dit joueur) qui précède immédiatement le frappeur du début de la manche dans l'ordre de frappe.
- c. À partir de la dixième manche et jusqu'à la fin du match, l'arbitre de marbre doit contrôler le line-up de l'équipe offensive pour vérifier que le bon coureur soit placé en deuxième base.

Si un coureur incorrect est placé, l'arbitre de marbre doit immédiatement en informer le manager offensif et faire placer le bon coureur en deuxième base.

Si un mauvais coureur est remarqué par un arbitre ou l'un des managers après le début du jeu, il sera remplacé par le bon coureur et tous les jeux effectués seront légaux, à moins qu'une situation de frappeur hors ordre annule l'avancement.

Il n'y a aucune pénalité pour un mauvais coureur avant ou après avoir marqué.

5. FORMATIONS

Depuis début février 2024, l'**INFBS** et la **CFA** ont mis en place plusieurs formations d'arbitres fédéraux deuxième et troisième niveau tant en Baseball qu'en Softball.

Ces formations sont nationales et ont plusieurs objectifs :

- Assurer une formation continue des arbitres ;
- Assurer la pérennité des arbitres amenés à officier au niveau national ;
- Augmenter le nombre d'arbitres tant sur le plan qualitatif que quantitatif ;
- Pallier aux manques de formations organisées par les Ligues pour les arbitres fédéraux de niveau 2 ;
- Répondre aux exigences des Règlements Généraux pour les engagements des clubs en division nationale ;

Divers tournois de pré-saison ou des rassemblements tels que la Super League Féminine Softball, la Little League France Major & Senior, les Opens de France 12U & 15U Softball sont ou seront l'occasion, pour les instructeurs certifiés, de superviser l'ensemble des stagiaires pour les conforter sur leurs points d'appuis et les axes de progression.

Le nombre de stagiaires pour les différents niveaux est le suivant :

- AF2 Baseball : 14 stagiaires
- AF2 Softball : 10 stagiaires
- AF3 Baseball : 3 stagiaires
- AF3 Softball : 4 stagiaires

6. RECOURS

Les décisions de la commission fédérale d'arbitrage portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions définies par l'article 60 du règlement intérieur de la Fédération.

L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 dudit règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf>

*Merci d'assurer une large diffusion
du présent Bulletin*

**JOUEURS, SPECTATEURS, COACHS, SOYEZ SPORT !
RESPECTEZ NOS ARBITRES !**



**R
E
S
P
E
C
T**

**RESPECTEZ LES ARBITRES
ILS FONT AUSSI PARTIE DU JEU**

**ET COMME VOS JOUEURS
ILS FONT DE LEUR MIEUX**

SOYEZ FAIR PLAY

ARRIVEZ

EXPLIQUEZ

COMMUNIQUEZ

TOUTS LES CLUBS SONT RESPONSABLES

